



PAR COURRIEL

Montréal, le 16 octobre 2020

Objet : Lettre aux membres – Assemblée générale spéciale

Madame, Monsieur,

Le 7 octobre dernier, vous avez reçu une lettre vous proposant d'accueillir six administrateurs au conseil d'administration du CCSE Maisonneuve malgré les erreurs survenues dans l'observation de nos règlements généraux d'origine.

Cette même lettre vous informait de la possibilité de rejeter cette proposition en demandant la tenue d'une assemblée générale spéciale, et ce, afin d'élire à nouveau 6 administrateurs.

Le 9 octobre, le secrétariat du CCSE Maisonneuve a reçu une demande d'assemblée générale spéciale signée par quinze personnes.

Cette lettre demande l'inscription de trois points à l'avis de convocation des membres :

Premièrement, une motion de destitution du conseil d'administration. Ce point ne peut figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale puisque ni nos règlements généraux, ni la Loi sur les compagnies du Québec, ni le Code civil ne prévoient de motif de destitution des administrateurs dans le contexte allégué par les signataires de la demande d'assemblée générale spéciale.

Deuxièmement, les mises en candidature et troisièmement l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Ces points sont en partie recevables, et il sera donc possible d'élire 6 administrateurs lors de l'assemblée générale spéciale.

Par conséquent, une assemblée générale spéciale des membres votants du CCSE Maisonneuve aura lieu le jeudi 29 octobre à 19h par visioconférence.

À cette assemblée, un seul point figurera à l'ordre du jour, soit l'élection de 6 administrateurs au conseil d'administration du CCSE Maisonneuve.

Le jour de l'assemblée, les membres votants recevront le lien leur permettant de s'inscrire sur la plateforme Zoom et de participer virtuellement à cette assemblée.

Grands partenaires



Fondation apparentée



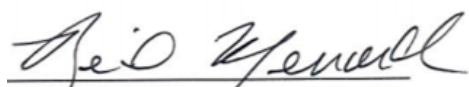
Je vous rappelle que l'article 5 de nos règlements généraux stipule que seuls les membres actifs peuvent participer aux différentes assemblées, et qu'il faut au préalable avoir réglé une cotisation annuelle qui s'élève à un dollar.

Cette cotisation peut être réglée par le biais de notre site web www.ccse.ca, par l'utilisation d'une carte de crédit, et ce, sans frais de gestion applicable. Elle peut aussi être réglée au CCSE Maisonneuve, 4375 rue Ontario Est, en prenant rendez-vous avec la réceptionniste par courriel à info@ccse.ca ou par téléphone : 438-384-3332.

De plus, les personnes qui veulent poser leur candidature à un poste d'administrateur doivent remplir le formulaire de mise en candidature. Ce formulaire doit être retourné au plus tard 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale spéciale, soit le 21 octobre 2020 au 4375 rue Ontario Est ou à l'adresse courriel suivante : info@ccse.ca

Je me permets d'insister sur l'importance de votre participation à cette assemblée et de s'assurer qu'il y ait une diversité dans la représentation des administrateurs du conseil d'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Réal Ménard
Président

Grands partenaires



Fondation apparentée

